

Ecole de musique du Pays fertois

L'Ecole de musique du Pays fertois a ouvert ses portes à la rentrée 2007 dans les locaux de l'ACIF, 17 rue de Reuil à La Ferté-sous-Jouarre et prochainement au 24 avenue du Général Leclerc à La Ferté-sous-Jouarre.

Cette école longtemps attendue et soutenue par le Conseil général de Seine-et-Marne, répond à la volonté de la Communauté de communes du Pays fertois, d'harmoniser et de développer l'enseignement musical sur son territoire. Aussi, cette école se veut à la fois pluridisciplinaire, récréative et accessible à tous. A ce jour, plus de 200 élèves sont déjà inscrits à l'école.

Les disciplines instrumentales enseignées par 17 professeurs sont : le violon, le violoncelle, la flûte traversière, le hautbois, la clarinette, le saxophone, la trompette, le trombone, la batterie, la guitare classique, guitare électrique, basse électrique, le piano, l'accordéon; le chant soliste. Les disciplines collectives sont : l'éveil musical à destination des grandes sections maternelles et des CP, la formation musicale et la musique d'ensemble.

Pour compléter l'apprentissage de la formation musicale des enfants les premières années, l'école propose : la chorale, une initiation à la flûte à bec ou une initiation aux percussions naturelles.

Vous avez une bonne pratique instrumentale et vous souhaitez rejoindre un groupe encadré par des professionnels ?

L'école est dotée de différents ensembles prêts à vous accueillir : ensembles instrumentaux, chorales, groupes de musiques actuelles, atelier improvisation.

Pour coordonner l'ensemble des actions de l'école de musique intercommunale, un directeur pédagogique a été recruté par la Communauté de communes du Pays fertois, Hervé Le Liepvre, hautboïste de formation. Il assure cette fonction à temps plein depuis septembre 2007. La mission de l'école de musique consiste à développer et à encourager la culture musicale sur l'ensemble du territoire intercommunal par l'initiation de la musique dans les écoles primaires, un apprentissage instrumental et une pratique artistique par des cursus

et des parcours adaptés. Elle organisera parallèlement une diffusion sur l'ensemble des communes.



Organisation des études :

🎵 L'éveil musical :

♦ **50 minutes de cours hebdomadaire permettront aux enfants des grandes sections de maternelle et de CP de découvrir la musique par le chant, les jeux rythmiques avec la pratique de petites percussions et l'éveil corporel.**

🎵 La formation

- A partir du CE1

♦ **Les enfants peuvent s'inscrire à la formation musicale, à différents ateliers proposés et à certains cours d'instruments en fonction des capacités de l'enfant et des places disponibles.**

- A partir du CE2

♦ **Cours de formation musicale**

♦ **Cours d'instrument individuel selon l'instrument choisi**

♦ **Musique d'ensemble (chorale, musique de chambre, orchestre...) dès que le niveau le permet.**

🎵 Musique d'ensemble

♦ **L'école proposera des ateliers de musique d'ensemble dans le but de créer ultérieurement un orchestre. Ces cours sont ouverts à tous, enfants et adultes.**

🎵 Cursus atelier

♦ **Dans l'idée de développer la pratique des musiques dites "actuelles" ou musiques amplifiées, un cursus "atelier" est proposé avec cette année la batterie ; d'autres instruments viendront prochainement se joindre (guitare électrique, basse électrique, clavier ...).**

La musique à l'école

Trois musiciens intervenants, diplômés du DUMI (Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants) ont été recrutés par la Communauté de communes et interviennent d'ores et déjà dans 19 écoles primaires du Pays fertois (maternelle et élémentaire). Un projet musical est élaboré par l'enseignant avec l'aide du musicien intervenant et validé par l'Inspecteur de l'Education nationale.

Le musicien intervenant, véritable artiste professionnel, participera tout au long de l'année scolaire à sa conception et sa mise en oeuvre en se déplaçant dans chaque école toutes les semaines ou quinze jours. Ainsi, c'est plus de 1 500 élèves de notre canton qui profitent de la venue de musiciens dans leurs classes et de concerts proposés tout le long de l'année.

Informations pratiques

Tarifs annuels :

⌘ 223.81 € à 373.01 € : instrument + formation musicale ;

⌘ 111.90 € à 186.50 € : éveil musical ou formation musicale seule ;

Une majoration de 25 % s'applique aux adultes et 90 % pour les extérieurs au Pays fertois.

Certains instruments peuvent être loués à l'école. Comptez pour cela

110 € la première année, 120 € la deuxième et 180 € la troisième.

A noter :

Les tarifs varient en fonction :
⌘ des revenus imposables (4 tranches) ;

⌘ du nombre d'enfants d'une même famille inscrits à l'école.

Renseignements

Ecole de musique du Pays fertois.

Tel : 01 60 61 13 63 - ecoledemusique@cc-paysfertois.fr